

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNE DE LA POSSESSION
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
AFFAIRE N°01/JUIN/2025

**NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE : 39**

SÉANCE DU 25 JUIN 2025

NOTA :

Le Maire certifie que :

- La convocation a été adressée le :
18 juin 2025 (L.2121-17 du CGCT)
- La synthèse des votes du Conseil
Municipal a été affichée et mise en ligne le :
02 juillet 2025

Le Maire,



Vanessa MIRANVILLE

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq juin à seize heures trente s'est réuni en séance ordinaire le Conseil Municipal de La Possession sous la présidence de Mme Vanessa MIRANVILLE, Maire et sous la présidence de M. Christophe DAMBREVILLE, premier adjoint, pour les affaires N°11 à 18.

ÉLUS PRESENTS :

Vanessa MIRANVILLE - Christophe DAMBREVILLE - Michèle MILHAU - Jocelyne DALELE - Jean Marc VISNELDA - Marie Line TARTROU - Henri ANANELIVOVA - Armand VIENNE - Denise FLACONEL - Christian JOLU - Christopher CAMACHETTY - Marie Josée POLEYA - Éliette DABIEL TABLEAU - Sylvio DIJOUX - Pascale VAR COURTOIS - Claude CELESTE - Édith LO-PAT - Jean Bernard MONIER - Fabiola LAGOURDE - Édmée DUFOUR - Camille BOMART - Mireille GERBITH - François DELIRON - Laurent MARCELINA - Marie-Annick DOBARIA - Yannick POULOT

ÉLUS REPRESENTÉS :

Florence HOAREAU procuration à Marie-Annick DOBARIA - Jacqueline LAURET procuration à Jocelyne DALELE - Charles DE LAUNAY procuration à Marie Line TARTROU - Valérie MAREUX TRECASSE procuration à Christopher CAMACHETTY - Gilles HUBERT procuration à Fabiola LAGOURDE

ÉLUS ABSENTS :

Maxime FROMENTIN - Houssamoudine AHMED - Odile ABRAL - Frédérique GRONDIN - Amandine TAVEL - Marceau JULENON - Philippe ROBERT - Fabienne ILAHA

Il a été procédé conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la désignation d'un secrétaire de séance.

M. Armand VIENNE a obtenu l'unanimité des voix, a été désigné pour remplir ces fonctions il a déclaré accepter.

Le Conseil Municipal étant en nombre suffisant (26 élus présents à l'ouverture de séance) pour délibérer valablement, le Maire a déclaré la séance ouverte.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint-Denis dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui commencera à courir soit :

- À compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

AFFAIRE N°01 : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 MAI 2025

Le Maire rappelle que lors de la séance du mercredi 14 mai 2025, le Conseil municipal a délibéré sur les affaires suivantes :

| <u>Affaires</u> | <u>Intitulés</u> |
|------------------------------------|--|
| 1 | Approbation du procès-verbal de la séance du 03 avril 2025 (+1 annexe) |
| 2 | Liste des décisions prises par le Maire (+1 annexe) |
| <u>Ressources et Moyens</u> | |
| Assemblée/Juridique | |
| 3 | Élection d'un nouvel adjoint suite démission |
| 4 | Mise à jour de la répartition des indemnités des élus |
| 5 | Désignation des représentants à l'EPFR |
| 6 | Désignation d'un représentant au sein de l'assemblée générale du CAUE |
| 7 | Désignation d'un représentant au sein de l'AGORAH |
| 8 | Désignation d'un représentant au sein de l'Agence France Locale Territoriale |
| Ressources Humaines | |
| 9 | Créations, modifications et suppressions de postes (+1 annexe) |
| Finances | |
| 10 | Approbation subvention du C.A.S. 2025 |
| Funéraire | |
| 11 | Création et gestion d'une chambre funéraire (+1 annexe) |
| <u>Vie Citoyenne</u> | |
| Contrat de ville | |
| 12 | Approbation de la Programmation 2025 du Contrat de Ville (+1 annexe) |
| Éducation | |
| 13 | Approbation de la convention entre la Ville et l'Association Les Papillons (+1 annexe) |
| Sport | |
| 14 | Approbation du dossier labellisation « Ville active et Sportive » (+1 annexe) |
| <u>Territoire Durable</u> | |
| Foncier | |
| 15 | Approbation de la modification du champ d'application de la délégation à l'établissement public foncier de la Réunion de l'exercice du droit de préemption urbain sur le territoire de la Commune - Convention opérationnelle 08 23 04 - Rectification d'une erreur matérielle (+1 annexe) |
| <u>Questions Diverses</u> | |

Conformément aux dispositions du Règlement Intérieur,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint-Denis dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui commencera à courir soit :

- À compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Le Conseil municipal,

À l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés : 27 votes Pour et 4 Abstentions : Fabiola LAGOURDE (+ procuration Gilles HUBERT), Édmée DUFOUR, Mireille GERBITH.

- **Approuve le procès-verbal de la séance du conseil municipal du mercredi 14 mai 2025, joint en annexe, de la présente délibération.**

Fait et clos les jour, mois et an que dessus et ont signé après lecture les membres présents.

Le secrétaire de séance



Armand VIENNE

Le Maire



Vanessa MIRANVILLE

- À compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.